

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 14 septembre 2020 à 20 h 00 à la salle communautaire située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier, conseiller; Denis Godmer, conseiller; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon, conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Richard Forget.

Est également présente : la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-Chantale St-Antoine

Est absent : le Directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Benoit Charbonneau,

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2020.09.195

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 14 septembre 2020
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2020
4. Adoption de la liste sélective des déboursés
5. Certificat de disponibilité de crédit 2020-09-01
6. Remboursement de 7 500\$ au fonds de roulement pour le projet du noyau villageois
7. Demande de PIIA 2020-056
8. Demande de PIIA 2020-057
9. Demande de PIIA 2020-058
10. Demande de PIIA 2020-059
11. Demande de PIIA 2020-060
12. Adoption du second projet de règlement 215-2020
13. Adoption du second projet de résolution du PPCMOI 2020-022
14. Adoption du second projet de résolution du PPCMOI 2020-047
15. Choix du soumissionnaire pour le pavage en enrobé bitumineux sur la Montée de la Baie
16. Embauche de Madame Patricia Méthot comme conductrice de véhicule lourd pour les travaux publics
17. Programme de soutien financier pour réussite scolaire niveau primaire 2017-2020
18. Bourse pour les étudiants dans le cadre du programme de récompense pour la réussite scolaire 2016-2020
19. Fin de l'Entente avec la Municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides concernant

- l'entretien de certains chemins pour la période hivernale
20. Demande de subvention auprès de la Fondation Tremblant
 21. Mandat donné à Amyot Gélinas pour la vérification des états financiers de la Municipalité 2020
 22. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 – Régie Incendie des Monts
 23. Choix des membres pour le comité de consultation en environnement 2020-2022
 24. Choix des membres pour le comité de consultation en urbanisme 2020-2022
 25. Mandat donné à Godard, Bélisle, St-Jean & Associés S.E.N.C.
- Période de questions
26. Levée de la séance ordinaire du conseil

2020.09.196

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.197

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.198

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2020.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	CHÈQUE	MONTANT
LEGD INC.	280	11 757.16 \$
AUTOBUS MARIO BELLERIVE INC.	281	3 562.79 \$
RANCH LADOUCEUR	282	25 150.81 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	283	1 103.76 \$
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	284	1 271.16 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	285	458.48 \$
CHÈQUE ANNULÉ	286	- \$
GILLES DUBÉ	287	500.00 \$
G2 ARPENTEUR-GÉOMÈTRES INC	288	1 178.49 \$
INNOV PROMOTIONS	289	400.46 \$
JLD-LAGUE	290	48.62 \$
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC REGION	291	6 286.42 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	292	206.95 \$
RADO, CORBEIL & GÉNÉREUX	293	862.31 \$

BRANDT TRACTOR LTD.	294	- \$
GILLES DUBÉ	295	500.00 \$
ILICO PHOTOCOPIES	296	2 745.60 \$
PAUL LANTHIER	297	234.55 \$
POSTES CANADA	298	73.70 \$
BRANDT TRACTOR LTD.	299	1 340.84 \$
GEOTAB INC.	300	91.98 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	301	862.94 \$
BRIGITTE ST-JEAN	302	425.00 \$
ALAIN BOYER	303	300.00 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	304	2 997.39 \$
GILLES DUBÉ	305	500.00 \$
CENTRE DE CAMION GALLAND	306	358.16 \$
BRANDT TRACTOR LTD.	307	6 285.83 \$
MRC DES LAURENTIDES	308	890.76 \$
EQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC	309	163.48 \$
L'INFORMATION DU NORD	310	2 023.56 \$
JUTEAU RUEL INC.	311	95.40 \$
LEGD INC.	312	34 803.41 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	313	2 410.04 \$
	314	19.69 \$
SERVICES PSANSREGRET	315	1 106.25 \$
AUTOBUS MARIO BELLERIVE INC.	316	577.75 \$
BATTERIES EXPERT - STE-AGATHE-DES-MT	317	82.69 \$
BMR	318	1 785.56 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	319	1 311.03 \$
DISTRIBUTION & SERVICES RG	320	125.22 \$
MARK'S COMMERCIAL	321	196.60 \$
EXCAVATION FERNAND ROY INC	322	574.88 \$
G2 ARPENTEUR-GÉOMÈTRES INC	323	2 644.43 \$
LES INSTALLATIONS GRC LTÉE	324	2 259.26 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	325	359.30 \$
LBC CAPITAL	326	1 007.18 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	327	251.55 \$
YVON MARINIER INC.	328	118.95 \$
PB SPORT INC.	329	3 399.47 \$
PETITE CAISSE	330	297.50 \$
PÉTROLE PAGÉ	331	2 077.94 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	332	511.00 \$
PORTES MACKIE INC.	333	287.44 \$
PREMIERS SOINS	334	2 896.21 \$
R2M IMAGEM	335	113.54 \$
SABLIÈRE 329 INC	336	50 783.74 \$
SINTRA INC	337	2 084.92 \$
TAB PRODUCTS OF CANADA	338	1 224.21 \$
TECHNO-PIEUX LAURENTIDES INC	339	2 293.75 \$
TOILETTES QUÉBEC	340	804.83 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	341	1 588.84 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	342	172.46 \$

Total chèques	190 846.24 \$
----------------------	----------------------

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	33 221.51 \$
Services de téléphonie	414.79 \$
Remises salariales fédérales	6 071.57 \$
DAS provincial	15 834.12 \$
RREMQ	7 753.61 \$

Harnois Énergies - Petro-T	346.94 \$
Hydro-Québec	627.35 \$
Annie Gareau	350.00 \$
Protectron	110.42 \$
BMO Groupe Financier juillet	733.15 \$
Frais bancaires Interac	58.56 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Total	66 857.80 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.199

5. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2020-09-01

Je, Marie-Chantale St-Antoine, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Lanthier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

Transferts
VERS
Différents postes budgétaires

TOTAL : 123 700.00\$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2020-09-01

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.200

6. REMBOURSEMENT DE 7 500\$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE PROJET DU NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du noyau villageois une somme de 75 000\$ a été empruntée à même le fonds de roulement (Reg. 186-2017) au programme triennal des dépenses en immobilisations pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le remboursement s'effectue sur une période de 10 ans de la façon suivante :

2020 : 7 500\$	2025 : 7 500\$
2021 : 7 500\$	2026 : 7 500\$
2022 : 7 500\$	2027 : 7 500\$
2023 : 7 500\$	2028 : 7 500\$
2024 : 7 500\$	2029 : 7 500\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de rembourser la somme de sept mille cinq cents dollars (7 500\$) prévue au budget 2020 vers le poste 59.15100.200 fonds de roulement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.201

7. DEMANDE DE PIIA 2020-056

Demande de permis no. 2020-159 faite par Monsieur Cédric Millette.

Monsieur Cédric Millette
100, chemin de la Falaise
Lanthier, J0T 1V0
4613-56-1099-0-000-0000
Lot: 6 029 857 du cadastre du Québec
Zone: 6V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-056 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.09.63 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.202

8. DEMANDE DE PIIA 2020-057

Demande de permis no. 2020-160 faite par Monsieur Michel C. Doré

Monsieur Michel C. Doré
329, croissant des Trois-Lacs
Lantier, J0T 1V0
4710-79-4781-0-000-0000
Lot: 6 029 308 du cadastre du Québec
Zone: 13H

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	0 sur 0
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	0.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-057 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.09.64 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.203

9. DEMANDE DE PIIA 2020-058

Demande de permis no. 2020-161 faite par Monsieur Michel C. Doré

Monsieur Michel C. Doré
329, croissant des Trois-Lacs
Lantier, J0T 1V0
4710-79-4781-0-000-0000
Lot: 6 029 308 du cadastre du Québec
Zone: 13H

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	S.O.
Apport des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Matérialité et caractéristiques architecturales	6 sur 6
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.

Grand-total pour Bâtiment principal	6 sur 6
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-058 soit et est acceptée selon la résolution 2020.09.65 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.204

10. DEMANDE DE PIIA 2020-059

Demande de permis no. 2020-162 faite par Monsieur David Gaboury
Monsieur David Gaboury
139, chemin des Deux-Lacs
Lantier, J0T 1V0
4818-01-4662 -0-000-0000
Lot: 6 028 426 du cadastre du Québec
Zone: 4V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
	Aménagement des terrains	2 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	14 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	87.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-059 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.09.66 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.205

11. DEMANDE DE PIIA 2020-060

Demande de permis no. 2020-163 faite par Monsieur Francis Leduc et Madame Louise Saint-Aubin

Monsieur Francis Leduc
Madame Louise Saint-Aubin
412, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4510-67-7642-0-000-0000
Lot: 6 386 443 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	8 sur 8
	Matérialité et caractéristiques architecturales	24 sur 24
	Aménagement des terrains	20 sur 20
	Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
	Éclairage	0 sur 4
	Grand-total pour Bâtiment principal	68 sur 72
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	94.4%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	14 sur 14
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-060 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.09.67 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.206

12. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 215-2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement 215-2020 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'autoriser la classe d'usage « fermette associable à l'habitation » (et tout autre classe d'usage permise en zone 13H) dans la zone 30I.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.207

13. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION DU PPCMOI 2020-022

Second projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – demande 2020-022 concernant le bâtiment situé au 101, chemin de la Pension sur le lot existant 26-34 du rang 11 du canton de Doncaster au

cadastre de la municipalité de Lantier, circonscription foncière de Terrebonne-usage « Fermette associable à l'habitation » dans la zone 2V.

Demande de permis no. 2020-041 faite par Monsieur François Rouleau et Madame Laurence Verreault-Laprise

Monsieur François Rouleau
Madame Laurence Verreault-Laprise
101, chemin de la Pension
Lantier, J0T 1V0
4516-12-8287-0-000-0000
Lot : 26-34, rang 11, canton Doncaster
Zone : 2V

Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	100.0%
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), nommée « Demande de PPCMOI – Autorisation d'avoir des poules » (ci-après nommée « la demande »), a été présentée par les demandeurs devant les membres du comité consultatif d'urbanisme le 5 mai 2020 (via « ZOOM »);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir l'autorisation de pratiquer la classe d'usage « Fermette associable à l'habitation » sur la propriété des demandeurs, située au 101 chemin de la Pension le (lot 6 030 395 du cadastre du Québec (ancien lot 26-34, rang 11 du canton Doncaster));

CONSIDÉRANT QUE ce projet de fermette prévoit la construction d'un poulailler pouvant accueillir un maximum de 10 poules (page 3 de la demande);

CONSIDÉRANT QUE la propriété des demandeurs est située en zone 2V, en vertu de l'annexe A « Carte de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Fermette associable à l'habitation » n'est pas autorisée dans la zone 2V, en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la propriété des demandeurs est située dans l'affectation régionale « Résidentiel et de récréation », en vertu de la carte intitulée « Synthèse des grandes orientations du sol » dans la planche 3 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Fermette associable à l'habitation » fait partie du groupe d'usages « Foresterie et Agriculture », en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Agriculture » est compatible, sous conditions, avec l'affectation « Résidentiel et de récréation » en vertu de l'article 3.4.2 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les conditions mentionnées à l'article 3.4.2 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides dont l'extrait se lit comme suit :

« ... AGRICULTURE / sous condition

Seule la culture du sol ainsi que les établissements de production animale à contraintes environnementales limitées sont autorisés.

Les établissements de production animale à plus fortes contraintes environnementales tels porcherie, animaux à fourrure, veaux en réclusion ou volailles excédant chacun 30 unités animales, et tout autre type de

production excédant 100 unités animales par établissement sont incompatibles avec l'affectation résidentielle et de récréation ... »;

Considérant que le document intitulé « Demande de PPCMOI – Autorisation d'avoir des poules » contient notamment les informations suivantes;

1. Une description de l'objet de la demande;
2. Une description du projet (dont le plan d'implantation du poulailler adjacent au garage);
3. Une explication détaillée des motivations sous-jacentes à ce projet;
4. Une déclaration que les mesures obligatoires de gestion des fumiers seront intégralement respectées;
5. Les mesures d'atténuation prévues (page 6 de la demande) qui se lisent comme suit;

BRUIT : *« Aucun mâle ne sera présent dans notre poulailler. Le coq génère un bruit pouvant déranger nos voisins, or s'il s'avérait qu'un de nos poussins en soit un, nous le changerions immédiatement pour une femelle »;*

PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES : *« Plusieurs prédateurs vivent sur notre terrain et à proximité soient des renards, des pékans et autres. Afin de ne pas modifier leurs habitudes alimentaires, nous veillerons à ce qu'il soit impossible pour la vie sauvage d'entrer dans notre poulailler ainsi que notre bassecour »;*

MESURES DE CONTRÔLE : *« Les poules ne seront pas en liberté sur notre terrain, mais elles seront restreintes à leur poulailler ainsi que leur bassecour »;*

6. L'« Annexe I – Témoignage du voisinage »;
7. L'« Annexe II – Exemple de poulailler »;
8. L'« Annexe III – Expérience précédente »;
9. L'« Annexe IV – Calcul de distance »;

Le comité est d'avis qu'il est souhaitable de suggérer aux demandeurs de ne pas effectuer du jardinage en pente ou vers les lignes latérales, mais davantage vers les lignes avant afin de maximiser les distances entre le lac (plus de 150 mètres);

CONSIDÉRANT QUE la demande est suffisamment détaillée pour conclure qu'elle est conforme au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande est suffisamment détaillée pour conclure qu'elle respecte les critères d'évaluation édictés à l'article 2.3 du règlement no. 184-2017 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble qui se lisent comme suit :

« 1. La compatibilité des usages prévus dans le projet avec les usages présents dans le milieu environnant...»;

« 2. La qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité, de l'architecture et de l'aménagement des lieux...»;

« 6. La génération d'inconvénients sur le voisinage (intégration visuelle, affichage, bruit, circulation, odeurs, poussières, accessibilité, projection d'ombres) et les moyens et les aménagements prévus pour en assurer la réduction...»;

« 8. La qualité d'intégration du projet sur le site d'insertion, en respect avec la topographie, le drainage naturel, la végétation (et sa hauteur à maturité) en minimisant son impact visuel...»;

« 9. La contribution du projet à la promotion des valeurs sociales, culturelles, familiales et environnementales... »;

« 11. La protection et la mise en valeur des arbres, des boisées et du couvert forestier ... »;

« 12. La faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu ... »;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution numéro 2020.09.207, adoptée en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant l'usage « Fermette associable à l'habitation ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.208

14. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION DU PPCMOI 2020-047

Second projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant 6 028 522 du cadastre du Québec - usage « Utilité publique » dans la zone 7V.

Demande de permis no. 2020-130 faite par Monsieur Jean-Pierre Carignan

Monsieur Jean-Pierre Carignan
chemin de la Source
Lantier, J0T 1V0
4912-27-5828-0-000-0000
Lot: 6 028 522 du cadastre du Québec
Zone: 7V

Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	100.0%
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

CONSIDÉRANT QU'a été déposée une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à autoriser la construction d'une tour de télécommunication de 29,5 mètres de hauteur (classe d'usage Utilité publique) sur le lot 6 028 522 du cadastre du Québec situé en zone 7V;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3.3 du Règlement 159-2014 sur les usages conditionnels n'autorise l'implantation de tour de télécommunication de plus de 20 mètres de hauteur qu'en zone 14M et 15H;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Utilité publique » n'est pas autorisée en zone 7V en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Utilités publiques et infrastructures » est compatible, sous conditions (note 34), avec l'affectation « Résidentielle et de récréation » en vertu du tableau 3-B « Grille de compatibilité des usages par type d'affectation » du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE « Les nouvelles antennes de télécommunication ne sont autorisée que si elles sont installées à même une structure existante » et que « l'implantation d'un nouvelle tour est soumise au respect de certaines conditions », en vertu de la note 34 du tableau 3-B « Grille de compatibilité des usages par type d'affectation » du schéma d'aménagement révisé de la MRC des

Laurentides ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des critères d'analyse prévus à l'article 2.3.3.1 du Règlement 159-2014 sur les usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du contenu de la demande dont le document est intitulé « Demande de PPCMOI, d'autorisation d'usage conditionnel et de construction », notamment en ce qui a trait aux faits que :

- L'installation d'une antenne de 29,5m mètres a pour objectif d'assurer une connexion avec la fibre optique de Bell afin de donner un accès internet haute vitesse aux citoyens du secteur par l'entremise de la société Groupe Accès Communication ;
- L'accès à un service internet haute vitesse est considéré par plusieurs comme étant un service essentiel ;
- Le seul service internet actuellement disponible (Filau Laurentides) est plus coûteux et moins performant que la solution proposée ;
- La hauteur moyenne des arbres dans ce secteur est de 25 mètres ;
- La tour serait située à plus de 100m de tout bâtiment ou usage incompatible ;
- La tour serait située à plus de 248 mètres de la rue ;
- La tour serait située à plus de 100 mètres du boulevard Rolland-Cloutier (corridor touristique) ;
- La tour ne serait pas visible d'un lac ;
- Les huit (8) photos prises par le demandeur démontrent que la forte présence d'arbres limite les percées visuelles en général dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT la présentation verbale du demandeur lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme, notamment en ce qui a trait aux faits que :

- Le demandeur a déjà identifié au moins 30 résidences qui pourraient bénéficier des services associés à cette tour ;
- La tour projetée peut communiquer avec une tour de télécommunications situées dans le secteur du lac Ludger et du lac Brûlé (ce qui pourrait permettre d'accroître le nombre potentiel d'utilisateurs) ;
- Le demandeur confirme que le chemin d'accès correspond à un sentier de 4 roues et qu'un plan plus détaillé sera soumis au service de l'urbanisme ;

Le comité est d'avis qu'une description plus détaillée de l'aménagement du chemin vers cette tour devrait être plus détaillée avant toute émission de permis ;

CONSIDÉRANT la grille d'analyse applicable aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

CONSIDÉRANT le critère no. 5 de cette même grille : « Les avantages des propositions d'éclairage extérieur, en privilégiant un éclairage naturel et sobre, et des propositions d'affichage, en privilégiant un affichage sobre, discret et à l'échelle du piéton » ;

Le comité est d'avis que le demandeur devrait fournir tout détail associé à l'éclairage de cette tour ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est également assujettie au Règlement 159-2014 sur les usages conditionnels ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution numéro 2020.09.208 adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de

construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant 6 028 522 du cadastre du Québec - usage « Utilité publique» dans la zone 7V.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.209

15. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE PAVAGE EN ENROBÉ BITUMINEUX SUR LA MONTÉE DE LA BAIE

Soumission		
Appel d'offres AO-INV-TP-2020		
<u>Pavage en enrobé bitumineux-montée de la Baie [300 m.lin. ±]</u>		
Entrepreneur	Document	Montant avec taxes
LEGD INC.	Montée de la Baie / [300 m.lin. ±]	
	PRIX	56 829.84\$
LE ROY DU PAVAGE ET FILS	Montée de la Baie / [300 m.lin. ±]	
	PRIX	72 836.66\$
ASPHALTE BÉLANGER	Montée de la Baie / [300 m.lin. ±]	
	PRIX	Pas de soumission

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est LEDG puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.210

16. EMBAUCHE DE MADAME PATRICIA MÉTHOT COMME CONDUCTRICE DE VÉHICULE LOURD POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'embaucher Madame Patricia Méthot au poste de conductrice de véhicule lourd pour les travaux publics, poste permanent de 40 heures par semaine selon la grille salariale en vigueur et avantages sociaux (8 octobre 2020) avec une période de probation jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.211

17. PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR RÉUSSITE SCOLAIRE NIVEAU PRIMAIRE 2017-2020

Soutien financier 100\$ -inscription 1^{re} année primaire

Soutien financier 100\$ - inscription 2^e année primaire

Soutien financier 100\$ - inscription 3^e année primaire

Soutien financier 150\$ - inscription 4^e année primaire

Soutien financier 150\$ - inscription 5^e année primaire

Soutien financier 150\$ - inscription 6^e année primaire

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'octroyer une aide financière dans le cadre du programme de soutien financier pour réussite scolaire 2017-2020.

ADOPTÉE

2020.09.212

18. BOURSE POUR LES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE 2016-2020

Année réussie :

Bourse 150\$ - 6e année primaire

Bourse 175\$ - 1^{re} année secondaire

Bourse 200\$ - 2^e année secondaire

Bourse 225\$ - 3^e année secondaire

Bourse 275\$ - 4^e année secondaire

Bourse 325\$ - Obtention du diplôme d'études secondaires ou équivalence

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de remettre des bourses pour les étudiants dans le cadre du programme de récompense pour la réussite scolaire 2016-2020 et de la résolution 2017-09-199.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.213

19. FIN DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STE-LUCIE-DES-LAURENTIDES CONCERNANT L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier a dû à plusieurs reprises déneiger le chemin de la Sablière, vue les délais supérieurs à notre horaire de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions d'ententes 2007-11-207 pour Lantier et la résolution 07-11-201 pour Sainte-Lucie-des-Laurentides stipulent qu'une municipalité pourra mettre fin à ladite entente en avisant par écrit l'autre municipalité, et ce, avant le 1^{er} octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT QU'une partie du chemin Fournelle, Cadastre 6 030 189 et une partie du chemin du Lac-Ludger, Cadastre 6 030 544 passent obligatoirement par la Municipalité de Lantier pour accéder à des propriétés situées sur le territoire la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la municipalité de Lantier assurera l'entretien hivernal du chemin de la Sablière et qu'une nouvelle entente sera à discuter entre les municipalités pour les chemins Fournelle et Lac-Ludger.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.214

20. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FONDATION TREMBLANT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier demande une subvention à la Fondation Tremblant pour les projets suivants :

1. Dépouillement de l'arbre de Noël 2020
2. Camp de jour 2021

ET de désigner Madame Marie-Chantale St-Antoine, directrice générale adjointe comme représentante autorisée à signer les documents au nom de la municipalité de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.215

21. MANDAT DONNÉ À AMYOT GÉLINAS POUR LA VÉRIFICATION DES

ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier mandate la Firme Amyot Gélinas pour la vérification des états financiers 2020 selon l'offre du 1^{er} septembre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.216

22. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021 – RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes et l'article 603 du Code municipal du Québec, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

appuyé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lantier adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2021 de la Régie Incendie des Monts, pour un montant total de 2 295 583.42\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.217

23. CHOIX DES MEMBRES POUR LE COMITÉ DE CONSULTATION EN ENVIRONNEMENT 2020-2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de choisir les membres suivants pour un mandat de 2 ans:

Francine Carignan, Présidente
Normand Quintin, membre
Anne Lauzon, membre
Yvon Bertrand, membre
Roxanne Gaudreau-Parent, membre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.218

24. CHOIX DES MEMBRES POUR LE COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME 2020-2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de choisir les membres suivants pour un mandat de 2 ans:

Ronald Pilon, Président
France Fortin, membre
Normand Quintin, membre
Anne Lauzon, membre
Marie-Josée Fortier, membre
Louis Pelletier, membre substitut

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.09.219

25. MANDAT DONNÉ À GODARD, BÉLISLE, ST-JEAN & ASSOCIÉS S.E.N.C.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU donné mandat à Godard Bélisle St-Jean pour préparer une entente sous forme de prêt avec le propriétaire du lot 6 029 695 pour le nettoyage du terrain et d'autoriser monsieur Richard Forget, maire et monsieur Benoit

Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions
Dépôt pétition par Madame Suzanne Havelka - chemin du Lac-Dufresne

2020.09.220

26. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 24.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice-générale et sec-trés. Adj.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.